

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 606

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 192 par le mot :

« professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel et de précision.